

1988
Stages
16

RAPPORT DE STAGE

de

Jacqueline Le Champion

pour le

Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
Direction de projets culturels / médiathèques publiques

à

**l'Institut Culturel de Bretagne
Skol-Uhel ar Vro**



Directeur de stage :

Bernard Le Nail

Directeur de l'Institut culturel de Bretagne

1988
Stages
16

Année universitaire 1987-1988

Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires
17-21 Boulevard du 11 novembre 1918
69100 Villeurbanne

RAPPORT DE STAGE

de

Jacqueline Le Champion

pour le

Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
Direction de projets culturels / médiathèques publiques

à

**l'Institut Culturel de Bretagne
Skol-Uhel ar Vro**



Directeur de stage :

Bernard Le Nail

Directeur de l'Institut culturel de Bretagne

1988
Stages
16

Année universitaire 1987-1988

Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires
17-21 Boulevard du 11 novembre 1918
69100 Villeurbanne

SOMMAIRE

1 - Présentation du lieu de stage	p.2
Dénomination et adresse	p.2
Environnement et origine	p.2
<i>L'étape de la charte culturelle</i>	p.3
<i>L'Institut culturel de Bretagne aujourd'hui</i>	p.4
2 - Le stage en lui-même	p.6
L'observation active : sources	p.6
<i>Les permanents</i>	p.6
<i>Les dossiers</i>	p.6
<i>Les réunions</i>	p.7
<i>Les salons</i>	p.8
La structuration et organisation de la documentation	p.9
<i>Les dossiers de presse</i>	p.9
<i>La bibliothèque</i>	p.10
3 - Conclusion	p.14

Annexe 1 : les statuts de l'Institut culturel de Bretagne

Annexe 2 : Plaquette de présentation de la Commission de
 toponymie et de signalisation

Annexe 3 : "Actualités culturelles de Bretagne", n°0

Annexe 4 : Jaquette de l'ouvrage : "Bibliographie bretonne 1983-1984"

Annexe 5 : Pages de couverture de : "Bretagne clés en mains"

Annexe 6 : Papillon publicitaire pour : "Les Bretons et la politique"

RAPPORT DE STAGE

Le stage s'est déroulé du 6 juin au 8 juillet, puis du 1er août au 2 septembre 1988, soit 10 semaines à l'Institut culturel de Bretagne.

1 - Présentation du lieu de stage

Dénomination et adresse

L'Institut culturel de Bretagne - Skol-Uhel ar Yro (en français la haute école du pays) est installé à Rennes, siège du Conseil régional de Bretagne, à titre provisoire dans des locaux relativement éloignés du coeur de la ville.

L'adresse exacte est actuellement la suivante :

Institut culturel de Bretagne
13 rue de Belfort
BP 66 A 35031 Rennes Cedex
Tel. 99 38 98 88

Environnement et origine

L'Institut culturel de Bretagne a été créé en 1981 par le Conseil Régional de Bretagne avec la participation du Conseil général de Loire-Atlantique. Il a été déclaré au Journal officiel le 29 décembre.

L'idée de créer en Bretagne un Institut culturel remonte à près de quarante ans : à cette époque un Institut Celtique de Bretagne avait en effet existé pendant une courte période dans les années 1940.

En 1974, lors de la mise en place des Institutions régionales, issues de la loi de 1972, le projet d'un Institut culturel breton refait surface. Un groupe de travail constitué de membres du Conseil Régional et du Comité économique et social élabore des propositions. Mais il n'y a toujours pas de concrétisation.

L'étape de la "Charte culturelle"

Une "Charte culturelle" est annoncée par le Président Giscard d'Estaing lors de son discours de Ploërmel, le 8 février 1977, selon les termes suivants : "Les traditions et les cultures de Bretagne ne sont pas simplement du folklore, elles sont des manières de vivre quelque chose de différent dans un monde qui se banalise et dont l'âme se vide (...). Le gouvernement est disposé à conclure avec les instances de la région une Charte culturelle destinée à favoriser le maintien des cultures bretonnes sous toutes leurs formes".

Cette "Charte culturelle" est ratifiée en 1978 par le Conseil Régional, les cinq conseils généraux bretons et l'Etat pour une durée de cinq ans (1978-1982). La phrase introductive de son préambule mérite citation : " La présente charte constitue de la part de l'Etat, de l'Etablissement public régional de Bretagne, des Conseils généraux des Côtes du Nord, du Finistère, de l'Ille et Vilaine, du Morbihan, et de Loire-Atlantique *un acte de reconnaissance de la personnalité culturelle de la Bretagne et l'engagement d'en garantir le libre épanouissement*¹. Elle répond au désir de respect de leur identité exprimé par la population bretonne et ses élus. Elle constitue un pas vers une prise en charge, par la Région, de sa politique culturelle. Elle se place ainsi dans le sens d'une évolution générale des Etats favorable aux personnalités régionales".

Puis le texte de la charte se poursuit : "L'Institut culture de Bretagne se mettra progressivement en place. Il sera un organisme et un terrain de rencontre voué à des études, recherches et réalisations où seront appelées à converger informations, données et connaissances : il s'engagera à faire bénéficier des acquis de ses travaux et des moyens de ses services l'ensemble des structures d'ordre culturel de la Bretagne".

L'Institut est devenu réellement opérationnel depuis 1983, sa mission générale est de : "coordonner le développement et la diffusion de la culture bretonne dans son acception la plus large et la plus diversifiée"².

¹C'est moi qui souligne

² Voir en annexe¹ les statuts de l'Institut culturel de Bretagne

L'Institut culturel de Bretagne aujourd'hui

L'Institut culturel de Bretagne - Skol-Uhel ar Vro dispose actuellement d'une équipe de cinq permanents : un directeur (responsable du stage), un directeur adjoint, deux secrétaires et une comptable.

Juridiquement il a la forme d'une association régie par la loi de 1901.

Il compte aujourd'hui plus de 500 membres : enseignants, chercheurs, écrivains, musiciens, architectes, plasticiens, bibliothécaires, archivistes, conservateurs de musées, responsables d'associations culturelles et de sociétés savantes qui représentent les forces culturelles de la Bretagne.

Ses membres se répartissent en 16 sections spécialisées qui couvrent l'ensemble du champ culturel :

Préhistoire et archéologie

Histoire

Géographie

Ethnographie

Langues et linguistique

Littérature écrite

Littérature orale et techniques d'expression dramatique et audiovisuelle

Musique et danse

Art et architecture

Sport et jeux

La terre et les hommes (culture économique, scientifique et technique)

La mer et les hommes

Religion

Protection de la nature et de l'environnement

Pathologie

Relations interceltiques.

S'ajoutant à ces seize sections il faut signaler 3 commissions chargées de questions précises : Commission de toponymie et de signalisation³, Comité breton du Bicentenaire de la Révolution française, Commission audiovisuelle .

L'examen des projets : édition de livres, de disques, réalisations de films et d'expositions,ancements de programmes de recherche, s'effectue au sein

³ Voir la présentation de cette commission en annexe 2

des seize sections. Après une première sélection, par les sections, le Conseil scientifique et d'animation de l'Institut au cours de trois sessions annuelles fait les choix en fonction des budgets disponibles et ces choix doivent être confirmés ensuite par le Conseil d'administration (trois réunions par an) dans lequel les élus sont majoritaires.

Le lieu d'élaboration de la politique de l'Institut culturel de Bretagne est donc son Conseil scientifique et d'animation qui est composé de deux délégués de chacune des 16 sections spécialisées, des présidents des quatre universités que compte la région et du président du Conseil culturel de Bretagne.

Le bilinguisme est pratiqué quotidiennement à l'Institut, presque tous les permanents et de nombreux membres sont bretonnants, les documents de travail sont tous bilingues. Tout cela participe de la vitalité de la langue bretonne. C'est en même temps un acte de foi militante.

Le budget 1988 de l'Institut culturel de Bretagne se monte à 3 Millions de Francs, l'essentiel venant du Conseil régional, une autre part du Conseil général de Loire-Atlantique. En cinq années d'existence il a aidé plus de 200 titres d'ouvrages, sous forme d'avances ou de subventions, tout en ayant un rôle de promotion et de coordination en apportant son soutien aux différents salons et festivals du livre organisés chaque année en Bretagne et hors de Bretagne à Paris, Francfort, Genève et Bruxelles (avec l'Association des éditeurs bretons).

L'Institut réalise également :

- un bulletin intitulé "Actualités culturelles de Bretagne"⁴
- Skramm : bulletin d'informations de l'audiovisuel en Bretagne
- le supplément régional à Livres de France et à Livres Hebdo "Actualité du livre en Bretagne"

Il a publié une "Bibliographie bretonne 1983-1984"⁵ qui sera suivie très prochainement d'une "Bibliographie bretonne 1985-1986" et une série de petits annuaires sur l'édition et la presse en Bretagne.

⁴ Le n° 0 de ce bulletin est joint en annexe 3

⁵ Voir la présentation de cet ouvrage en annexe 4

L'institut a lancé le grand projet d'Encyclopédie de la Bretagne, deux expositions sur l'édition et sur les écrivains en Bretagne et fera bientôt paraître une " Bibliographie des livres en langue bretonne parus de 1945 à 1986".

2 - Le stage en lui-même

L'axe central du stage a été de réfléchir et d'observer la place du livre en Bretagne vue de l'Institut culturel de Bretagne en essayant de cerner le rôle joué par ce dernier dans le domaine de l'édition.

Cette réflexion était particulièrement bienvenue dans la mesure où le sujet du mémoire de DESS "l'édition en Bretagne" avait le besoin impératif de s'en nourrir.

L'observation active qui a été mon rôle pendant la première moitié du stage a eu différentes sources :

- *les permanents de l'Institut culturel de Bretagne* avec patience et toute la disponibilité possible compatible avec la poursuite de leurs tâches quotidiennes m'ont expliqué leurs fonctions et leur place dans l'Institut.

- *les dossiers et archives de l'Institut* grâce au directeur, monsieur Bernard Le Nail, et aux autres permanents de l'association m'ont été largement ouverts.

J'ai pu tout à loisir lire les compte-rendus des réunions des 16 sections que compte l'Institut, en appréciant leur mode de fonctionnement très "éclaté" aux quatre coins de la Bretagne pour ne pénaliser, ni favoriser, aucune région particulière.

J'y ai aussi découvert le mode de recrutement des nouveaux membres, qui doivent être parrainés par deux membres actifs de la section, s'engager à participer aux réunions et à apporter leur contribution aux programmes de travail, et enfin, payer une cotisation annuelle de 50 Francs.

Au fil de ces lectures, j'ai vu émerger des pistes de recherche, des projets d'expositions, des projets audiovisuels, des séminaires et journées d'étude, des spectacles, des programmes de visite évoqués puis concrétisés au sein de ces différentes sections.

Mais ce qui a particulièrement retenu mon attention dans ces comptes rendus ce sont les projets éditoriaux et les réalisations éditoriales définitives bénéficiant soit d'une aide ou d'une subvention ou coéditées par l'Institut.

A travers ces lectures, j'ai vu l'Institut au travail, l'originalité de son fonctionnement itinérant reposant sur environ 500 membres, la variété de son action d'un bout à l'autre de la Bretagne, son souci de diffusion et de développement de la culture bretonne conformément à ses objectifs par des moyens qui dépassent largement le cadre du livre.

- *la participation à certaines réunions* a également été fructueuse et riche d'informations. Au delà des découvertes déjà faites en lisant les dossiers, s'est ajoutée la rencontre avec les acteurs de l'Institut que sont ses membres dans la diversité de leur origine et formation et dans la variété de leurs objectifs culturels. Des informations générales sur la vie culturelle dans la région, des informations sur la vie de l'Institut sont également données au cours des réunions en plus de la vie même de la section.

A titre d'exemple voici un compte rendu de la réunion de la Section Géographie qui s'est tenue dans les locaux de l'Institut le jeudi 30 juin 1988.

Il a été fait le point sur les projets éditoriaux passés en ce qui concerne leur rythme de vente.

Le dernier ouvrage : "Bretagne clés en mains"⁶ semble bien se vendre puisque le diffuseur (Armor diffusion) a demandé de nouveaux exemplaires.

En revanche la vente des cartes murales de Bretagne se ralentit très sensiblement, ce qui est normal trois ans après leur édition.

Le projet de la section "les Bretons et la politique"⁷ sortira des presses à la fin de l'été. C'est une présentation commentée de cartes des grands scrutins de la Ve République dans les cinq départements bretons.

Le débat porte sur les derniers détails du montage financier : c'est une coédition Institut culturel de Bretagne et des Presses universitaires de

⁶ Voir la présentation de cet ouvrage en annexe 5

⁷ Voir la présentation de cet ouvrage en annexe 6

Rennes 2, et sur la manière dont il convient de lancer l'ouvrage : conférence de presse au Club de la presse de Rennes, déjeuner-conférence au Club de Bretagne, vente-signature dans une librairie et conférence-cocktail à la Maison de la Bretagne, le tout à Paris. Il est également prévu une manifestation de relations publiques lors de la prochaine session du Conseil Régional de Bretagne. Les deux auteurs donnent leur accord à ce programme qu'il faudra concilier avec leurs obligations professionnelles.

Puis il est question des problèmes de diffusion : le diffuseur habituel des publications de l'Institut en sera chargé (Diffusion Breizh), les Presses universitaires gardant la vente directe auprès des universités et de ses clients. Le service de presse compte tenu du coût élevé de l'ouvrage sera limité.

La réunion se termine par l'évocation des autres projets éditoriaux de la section, certains étant plus avancés que d'autres, et la présentation d'un projet de recherche collective et pluridisciplinaire sur le phénomène urbain en Bretagne.

La prochaine réunion se tiendra à Lorient et sera l'occasion de visiter le port de pêche de Kéroman et de débattre avec des responsables locaux de l'avenir des pêches maritimes bretonnes.

- *la participation à certains salons régionaux* m'a permis de rencontrer des éditeurs et de pouvoir recueillir des questionnaires remplis pour les besoins de mon enquête. Pendant la durée du stage ont eu lieu :

- le Salon du livre maritime à Concarneau. C'est surtout un salon d'envergure nationale où les éditeurs locaux en dehors du " Chasse-Marée-Editions de l'Estran " sont peu ou pas du tout représentés.

- le Salon du livre ésotérique et symbolique à Braspart a un public très particulier et n'intéresse qu'un nombre limité d'éditeurs, la plupart d'ailleurs extérieurs à la région.

- le Salon des romanciers bretons et le premier Salon du livre en langue bretonne se sont déroulés en août au Domaine de Trévarez dans le Finistère. Ces deux dernières manifestations ont retenu toute mon attention, d'autant plus que l'Institut y avait un stand avec ses propres publications.

Ce salon, en dehors de la présence de nombreux éditeurs locaux, représentés soit directement soit le plus souvent par leur diffuseur, était aussi l'occasion pour l'Association des Editeurs de Bretagne (Strollad

Embannerien ar Vro) de tenir son assemblée générale annuelle. Le thème général de la réunion a été consacré à la participation des éditeurs aux foires et salons régionaux, mais aussi nationaux comme Paris, Bruxelles, Genève et Francfort. Il fut aussi question de problèmes de formation et de réaliser une plaquette pour faire mieux connaître la richesse de l'édition en Bretagne aujourd'hui.

La seconde partie du stage a été consacré à une "mission" très concrète qui a consisté en une structuration et organisation de la documentation de l'Institut.

les dossiers de presse :

L'Institut possède en effet une masse relativement importante de documents et d'ouvrages de provenances diverses.

En dehors des dossiers de travail interne dont il a déjà été question, il existe des dossiers de presse alimentés par des articles parus dans la presse régionale pour l'essentiel, et de façon très secondaire dans la presse nationale. L'Institut est abonné aux trois quotidiens régionaux que sont Ouest-France, Le Télégramme et Presse-Océan. Certains articles intéressant divers aspects de la vie culturelle en Bretagne sont découpés et archivés, mais cela n'est pas fait de manière systématique faute de temps. Une bonne partie des articles découpés était donc stockée en vrac, sans classement chronologique ni thématique. J'ai tenté d'y mettre un début d'ordre et de méthode en regroupant les articles selon les rubriques suivantes :

- Critique littéraire, ce chapitre en raison de l'abondante documentation qu'il contient devra être affiné avec un sous-classement. Par exemple il pourrait y avoir un regroupement des chroniques de Pierre Avez dans le Télégramme, ces chroniques ont pour nom : "les lettres bretonnes". Les "lettres de Bretagne" de Ouest-France devraient aussi se rejoindre, de même "Nantes entre les pages" de Presse-Océan. Ou bien il faudrait trouver un autre classement plus thématique, ce qui est plus difficile à mettre en œuvre car suppose une bonne connaissance des ouvrages présentés et beaucoup plus de temps à y consacrer.

- Vie des Bibliothèques et des Archives de la région. Le sous-classement est géographique.

- Foires et salons du livre. Ce dossier met l'accent sur les salons régionaux, mais n'oublie pas non plus les "grands" salons de Paris, Genève, Francfort et Londres. Là encore la géographie s'impose.

- Prix et décorations. Ce dossier opère des regroupements selon les prix et décorations décernés dans la région comme les prix de l'Académie de Bretagne, le prix des libraires de l'Ouest, le prix des écrivains de Bretagne, le prix Xavier Grall, etc...

- Editeurs de Bretagne a un classement par éditeur.

La bibliothèque

Avant le début du mois d'août, la bibliothèque de l'Institut culturel de Bretagne était une bibliothèque quasi invisible, inconsultable et inaccessible car il fallait être très sérieusement motivé pour fouiller les malles et les cartons qui contenaient les ouvrages.

Les malles contenaient un choix d'ouvrages sur la Bretagne, édités en Bretagne et ailleurs utilisés lors d'expositions auxquelles l'Institut participe ou qu'il organise. Les cartons contenaient des ouvrages aidés par l'Institut, et des ouvrages non aidés, sur la Bretagne, et qui viennent soit des services de presse des éditeurs ou de dons, ou encore d'achats faits par l'Institut lui-même.

Au fil du temps des glissements insidieux des malles aux cartons, et des cartons aux malles avaient fini par provoquer un mélange assez considérable. L'absence d'étagères se faisait sentir !

La volonté de l'Institut est d'aboutir à une bibliothèque interne pour les besoins du service et en même temps à une bibliothèque de consultation et de prêt pour tous les membres de l'Institut; le fonds étant constitué d'ouvrages sur la Bretagne prenant en compte tous les aspects, du passé au présent, de la littérature à l'économie.

Début août voit la livraison de 30 mètres linéaires de rayonnages. L'opération rangement et classification peut commencer.

L'institut veut pouvoir visualiser facilement les ouvrages qu'il a aidé à faire paraître, et ceux qu'il publie lui-même.

Les ouvrages aidés, exclus du prêt soit environs 220 titres sont donc regroupés sur une travée particulière. D'abord sont classés par ordre alphabétique auteurs-titres les ouvrages en langue bretonne pour adultes, puis les ouvrages en langue bretonne destinés aux enfants et adolescents, enfin selon les mêmes principes les ouvrages en français.

Les publications de l'Institut lui-même sont regroupées sur une seule étagère de la même travée, soit un peu plus d'une trentaine de titres.

Les malles retrouvent leur contenu initial, après quelques fluctuations (il avait été un moment question de tout regrouper sur les rayons). Le travail se fait à l'aide de listes thématiques qui avaient déjà été dressées. Le nombre total d'ouvrages est de 246.

Le classement du reste de la bibliothèque : dons, services de presse, achats, doubles des ouvrages aidés et publiés par l'Institut est l'objet d'une réflexion avec les permanents de l'association. Il faut en effet savoir à qui et à quoi, servira la bibliothèque, qui pourra en assurer le suivi et la maintenance, comment elle s'accroîtra et à quel rythme, avant d'arrêter un quelconque système de classement ou de classification.

Petit à petit les thèmes suivants s'organisent dans les rayonnages :

- Histoire générale des pays celtés
- Histoire de Bretagne. Cette rubrique va peut-être faire l'objet d'une subdivision par siècles, ou au moins la chronologie y apparaîtra d'une manière ou d'une autre.
- Patrimoine architectural
- Monographies d'histoire locale
- Tourisme
- Langue bretonne : manuels d'enseignement, dictionnaires
- Ethnologie. Patrimoine culturel. Problèmes de l'identité culturelle.
- Politique et économie. Géographie

- Littérature. Cette division sera sans doute aménagée et structurée en romans, contes, poésie et théâtre.
- Beaux-arts
- Audiovisuel
- La mer et les hommes
- Musique
- Sports et jeux
- Revues . L'Institut n'est abonné à aucune revue bretonne, mais possède des séries incomplètes ou des spécimens de : Brud Nevez (Nouvelle renommée), Breizh (Bretagne), An Had (la Graine), le Chasse-marée, Ar Men (la Pierre), Eaux et rivières de Bretagne, Breman (Maintenant), Dalc'homp Sonj (Souvenons-nous), Ar Soner (le Sonneur), Musique bretonne, Ar Falz (la Faucille), Planedenn (Destinée), Skol Vreizh (l'Ecole bretonne), Al Liamm (le Lien), Cholori (Tapage) et Talabao (Vacarme), ces deux derniers titres sont destinés l'un aux enfants, l'autre aux jeunes adolescents. Ces 16 titres sont le reflet exhaustif de l'actuelle presse bretonne.

Pour résoudre le problème du sous-classement des rubriques indiquées plus haut et dans un souci de clarté et de simplicité, décision est prise d'abandonner le classement auteurs titres de la partie de la bibliothèque "ouvrages aidés et publiés par l'Institut" pour un système alphanumérique.

Soit :

- pour le premier thème "histoire générale des pays celtés" : HG1, HG2 etc...
- pour le second thème H1, H2, etc ...
- pour le suivant PA1, PA2 , etc ...

Ce qui nous a semblé être la meilleure solution pour éviter qu'un désordre permanent et incontrôlable ne s'installe sur les rayons. L'inconvénient majeur étant l'obligation de passer par une liste qui reste d'ailleurs à élaborer. Elle devrait cependant exister dans un avenir proche et être entrée en mémoire soit d'ordinateur, soit de machine à écrire à mémoire, de façon à permettre un retraitage rapide avec les mises à jour correspondant aux nouvelles acquisitions.

Restent en suspens les problèmes matériels de signalétique. Le balisage des rayonnages a été réalisé de façon provisoire et artisanale. L'étiquetage et le compostage des ouvrages restent à faire.

En ce qui concerne les nouvelles acquisitions, j'ai élaboré des listes de propositions d'achat pour compléter des séries qui ne reflètent pas de manière exhaustive la production éditoriale sur la Bretagne. Ces listes sont le résultat de recherches bibliographiques.

3 - Conclusion

Ce stage a été pour moi une expérience enrichissante à plusieurs facettes, même s'il n'était pas, loin de là, ma première insertion dans un milieu professionnel.

Au plan personnel, s'intégrer à une nouvelle équipe de travail est toujours un peu périlleux mais stimulant.

Sortir de sa petite spécialité professionnelle et travailler avec des agents culturels autres que les bibliothécaires, tout en restant dans le champ culturel surtout lorsqu'il s'agit du champ culturel breton est un atout pour un meilleur enracinement local et en même temps une ouverture.

Sortir de la fonction publique où j'ai presque toujours travaillé, sortir en particulier du monde universitaire pour rencontrer le milieu associatif culturel est une expérience positive et une source de contacts différents.

Voir sur place et de l'intérieur, le mode de fonctionnement de l'Institut au service du développement et de la diffusion de la culture bretonne ne peut laisser indifférent quelqu'un qui se sent breton. Il existe d'autres mouvements culturels bretons, avec chacun sa spécialisation, soit dans l'enseignement du breton, la collecte du patrimoine oral, la musique etc.. mais l'Institut culturel de Bretagne a une mission plus vaste et un rayonnement plus large en balayant tout le champ culturel. Il est vraiment différent des Offices régionaux du livre qui n'agissent que dans le domaine du livre, et son fonctionnement repose sur la capacité de ses 500 membres à s'engager et non sur la volonté de quelques permanents. Ce qui ne veut pas dire qu'il soit connu et reconnu partout, ni qu'il soit incontestable. Il a cependant le mérite d'exister et j'ai pu constater qu'il travaille au service de l'édition, qu'il est à la base de l'énorme travail collectif que représente l'Encyclopédie de la Bretagne, qu'il a suscité et suscite des programmes de recherche, que des documents de référence sont nés grâce à lui ou à son concours actif (Bibliographie bretonne, Dictionnaire des écrivains bretons, Dictionnaire des artistes artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime etc...) que des documents audiovisuels existent grâce à lui (films, vidéos, disques) et que certains spectacles ont vu le jour avec sa

participation (le Vaisseau de pierre, adaptation de la bande dessinée de Christin et Bilal par le groupe Tri Yann).

Par le relais de ses nouveaux adhérents, l'audience de l'Institut se développe et grandit en Bretagne.

Pour une association qui n'a que 5 ans d'existence, le travail accompli est important

En y occupant pendant dix semaines une modeste place, j'espère cependant avoir réalisé œuvre utile, en faisant de la documentation, sinon un souci prioritaire, du moins présent à l'esprit des permanents, et en mettant en état de marche une bibliothèque, qui sera pour tous un instrument de travail.

Ce bilan positif ne doit cependant pas faire oublier les quelques ombres du tableau.

Le directeur du stage pris dans l'engrenage du quotidien : visiteurs, téléphone, réunions, courrier, n'a pas toujours été aussi disponible que je l'aurais souhaité. Nos réunions de travail ont parfois eu une allure décousue, fâcheuse pour un mémoire de synthèse. Je n'ai été que la victime de l'excès de charge de travail de tous les permanents.

L'installation matérielle, n'a pas toujours été très confortable étant donné l'exiguïté des locaux de l'association.

Un stage relativement court, comme celui-ci devrait être placé à un période de pleine activité de l'entreprise pour être le plus fructueux pour le stagiaire, et non en plein été où il y a un ralentissement notable des activités à l'extérieur, le travail intérieur conservant un rythme soutenu.

Dernière ombre au tableau : le stage dans cet institut bilingue aurait été encore plus profitable si ma connaissance de la langue bretonne dépassait le stade des premiers balbutiements. Il pourrait avoir été le déclic d'un apprentissage plus sérieux.

En dépit de ces quelques réserves, le bilan est largement positif.

Au terme de cette nouvelle expérience professionnelle qu'a été un stage de Diplôme d'études supérieures spécialisées, je retrouve le travail de bibliothécaire, enrichie de la connaissance du milieu éditorial de ma région, enrichie également des irremplaçables contacts humains dont ce stage a été l'occasion : je n'oublierai ni l'Institut culturel de Bretagne, ni les membres de l'Institut rencontrés, encore moins ses cinq permanents.

Annexe 1

Les statuts de l'Institut culturel de Bretagne



STATUTS DE L'INSTITUT CULTUREL
DE BRETAGNE

<p style="text-align: center;">STATUTS DE L'INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE</p>

ARTICLE 1

Il est créé, conformément à la loi du 1er Juillet 1901, une association dite «INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE» (SKOL-UHEL-AR-VRO) dont la durée est illimitée et qui a pour objet de coordonner le développement et la diffusion de la culture bretonne dans son acception la plus étendue et la plus diversifiée.

Les missions générales de l'Institut sont les suivantes :

- la vulgarisation et la diffusion des différentes composantes du Patrimoine culturel et des travaux de recherche ,
- l'établissement de relations avec les différentes structures de documentation ;
- la gestion et l'exploitation d'archives audio-visuelles ;
- la mise en place d'un instrument de réflexion, de concertation et de coordination consacré aux activités de création et de recherche culturelle ;
- la coordination des initiatives existantes et la centralisation, en vue de leur diffusion, des informations de toute nature touchant à la sauvegarde du Patrimoine culturel, toutes disciplines confondues ;
- le lancement de programmes de recherches et d'actions à mettre en oeuvre par les institutions ou associations, dans le respect de leurs spécificités respectives ;
- l'encouragement, par tous moyens adéquats, à la création culturelle sous toutes ses formes.

ARTICLE 2

Le siège social de l'Institut est fixé au siège de l'Etablissement Public Régional de Bretagne. Compte tenu des différentes missions envisagées ainsi que des initiatives et réalisations déjà effectives, il conviendra d'assurer un éclatement de l'Institut sur les cinq départements bretons. Toutefois, il conviendra également d'en prévoir l'installation centrale pour en assurer le fonctionnement et la matérialisation aux yeux du public.

ARTICLE 3

La base de l'Institut Culturel de Bretagne est composée des sections représentatives de la culture bretonne.

Ces sections, ouvertes aux personnes physiques et morales, sont les suivantes (tout en pouvant être complétées sur décision du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique et d'animation) :

- Préhistoire, archéologie,
- histoire ;
- Géographie ;
- Ethnographie ;
- Langues et linguistique ;
- Littérature écrite d'expression bretonne ou française ;
- Littérature orale d'expression bretonne ou française et techniques d'expression dramatique et audiovisuelle ;
- La musique et la danse ;
- L'Art et l'Architecture ;
- Les sports et les jeux ;
- La terre et les hommes ;
- La mer et les hommes ;
- La religion ;
- La protection de la nature et de l'environnement ;
- La pathologie particulière à la Bretagne ;
- Les relations inter-celtiques ;

Ces sections sont chargées d'étudier les problèmes qui leur sont spécifiques et de proposer des projets d'action, soit dans le domaine de la recherche, soit dans le domaine de l'animation culturelle.

Elles nomment chacune deux délégués qui entrent de droit au Conseil Scientifique et d'animation.

ARTICLE 4

Le Conseil Scientifique et d'animation est composé de représentants de chaque section de l'Institut Culturel auxquels sont ajoutés de droit, le Président du Conseil Culturel de Bretagne et les quatre Présidents des Universités.

Le Conseil scientifique et d'animation est chargé d'établir le programme d'activités de l'Institut Culturel comportant les actions à mener dans le cadre de la mission de l'Institut. Le Conseil Scientifique désigne en son sein, un Président, un Vice-Président, ses représentants à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

FONCTIONNEMENT

ARTICLE 5

L'Association est composée de membres élus et de membres de droit.

ARTICLE 6

L'Institut Culturel est administré par une Assemblée Générale, un Conseil d'Administration et un bureau.

ARTICLE 7

L'Assemblée Générale est composée comme suit :

1. Membres élus :

- Représentants du Conseil Régional de Bretagne (10) ;
- Représentants du Comité Economique et Social (7) ;
- Représentants des Cinq Conseils Généraux (10) ;
- Représentants des Conseils Municipaux (10) ;
désignés par les Conseils Généraux de chaque département parmi les élus municipaux dans le respect de leurs diversités et de celles des pays ;
- Représentants du Conseil Scientifique et d'animation (7).

2. Membres de droit :

- Le Préfet de Région ;
- Le Président du Conseil Régional de Bretagne ;
- Le Président du Comité Economique et Social ;
- Le Président du Conseil Culturel de Bretagne,
es-qualité ;
- Les cinq Présidents des Conseils Généraux ;
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ;
- Le Recteur de l'Académie de RENNES, Chancelier des Universités.

ARTICLE 8

La qualité de membre se perd :

- Par la démission notifiée par lettre de l'intéressé au Président du Conseil d'Administration ;
- Par la perte de qualité de représentant.

Tout membre passible de radiation est admis à présenter ses explications oralement ou par écrit, devant le Conseil d'Administration avant décision.

La radiation possible n'est effective qu'après ratification par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE 9

Ont de droit accès à l'Assemblée Générale :

- les Préfets des départements des Côtes du Nord, Finistère, Ille et Vilaine Loire Atlantique et Morbihan ;
- Le Recteur de l'Académie de NANTES ainsi que les Inspecteurs d'Académie des départements des Côtes du Nord, du Finistère, d'Ille et Vilaine, de Loire-Atlantique et du Morbihan ;
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles des Pays de Loire ;
- Le Directeur Régional de F.R. 3 ayant compétence pour les cinq départements bretons ;
- Le Trésorier Payeur Général d'Ille et Vilaine chargé de la Région de Bretagne ainsi que les Trésoriers Payeurs Généraux des Côtes du Nord, du Finistère, de Loire-Atlantique et du Morbihan.

Ces personnalités sont informées des réunions de l'Assemblée Générale. Elles reçoivent l'ordre du jour des réunions.

ARTICLE 10

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an en session ordinaire, et, en session extraordinaire, sur demande de la majorité du Conseil d'Administration ou du tiers au moins de ses membres.

L'Assemblée Générale constitutive adoptera les statuts de l'Institut.

Son Bureau est celui du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale ne peut valablement s'ouvrir que si la moitié de ses membres sont présents. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau dans le délai maximum d'un mois, minimum de 15 jours, et elle délibère alors valablement, quel que soit le nombre de membres présents.

L'Assemblée Générale élit en son sein, par collège, les membres du Conseil d'Administration, non membres de droit.

L'Assemblée Générale :

- approuve le règlement intérieur présenté par le Conseil d'Administration ;
- désigne en son sein les cinq membres de la Commission des Comptes qui étudie les comptes de l'exercice clos, examine les projets de budget et fait connaître ses conclusions à l'Assemblée Générale ;
- entend les rapports du Conseil d'Administration sur la situation financière et morale, ainsi que le rapport d'activités du Directeur ;
- se prononce sur le programme d'activités préparé par le Conseil Scientifique et d'Animation et le Conseil d'Administration et sur le projet du budget présenté par le Conseil d'Administration ;
- se prononce sur les comptes de l'exercice clos et en donne quitus au trésorier.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est établi par le Conseil d'Administration. Il comporte obligatoirement les points dont l'inscription est demandée par le Président, le dixième au moins des membres de l'Assemblée Générale, ou le Directeur.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Tout membre empêché ne peut se faire représenter que par un membre de l'Association du même collège, chaque membre présent ne peut détenir plus d'une procuration.

ARTICLE 11

Le Conseil d'Administration est élu pour trois ans par l'Assemblée Générale.

Il est composé comme suit :

1 - Membres élus

- 2 Conseillers Régionaux ;
- 1 Représentant du Comité Economique et Social ;
- 2 Conseillers Généraux ;
- 2 représentants des Villes ;
- 2 représentants du Conseil Scientifique et d'animation désignés par celui-ci.

2 - Membres de droit

- Le Préfet de Région ;
- Le Président du Conseil Régional de Bretagne ou son représentant s'il est Président d'un Conseil Général ;
- Le Président du Comité Economique et Social ;
- Le Président du Conseil Culturel de Bretagne, es-qualité ;
- Les cinq Présidents des Conseils Généraux ;
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ;
- Le Recteur de l'Académie de RENNES, Chancelier des Universités.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président à son initiative ou sur la demande du tiers de ses membres.

Il examine le programme d'activités établi par le Conseil Scientifique et d'animation et le projet de budget préparé par la Direction. Il présente ces deux documents, pour approbation, à l'Assemblée Générale. L'ordre du jour de séance est établi par le Bureau. Il comporte obligatoirement les sujets dont la discussion est demandée par le Président, ou le tiers des membres du Conseil d'Administration ou le Directeur.

ARTICLE 12

Tout membre empêché peut se faire représenter par un membre du Conseil mais chaque membre présent ne peut détenir plus d'une procuration.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

Selon les besoins, et à titre consultatif, le Président peut convoquer aux réunions du Conseil d'Administration toute personne étrangère au Conseil ou à l'Association dont la présence peut lui paraître utile à la réalisation des missions de l'Institut.

Il est tenu procès-verbal des séances sur un registre coté et paraphé par l'Autorité Préfectorale. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

ARTICLE 13

Le Conseil choisit, lors du renouvellement triennal, parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- 1 Président ;
- 4 Vice-Présidents ;
- 1 Secrétaire ;
- 1 Trésorier.

ARTICLE 14

Le Bureau assure l'exécution des tâches définies par l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration.

ARTICLE 15

Le Conseil d'Administration nomme le Directeur qui est responsable devant lui de la préparation et de la mise en oeuvre des moyens nécessaires pour que l'Institut puisse remplir ses missions telles qu'elles sont définies par l'article 1. Le Directeur est chargé notamment des tâches suivantes :

- recrutement du personnel ;
- organisation du travail ;
- gestion administrative et financière ;

Il assiste aux séances du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique avec voix consultative.

ARTICLE 16

Le budget de l'Institut Culturel de Bretagne est voté par l'Assemblée Générale sur présentation du Conseil d'Administration.

1 - LES RECETTES de l'Institut se composent de :

a) - Recettes annuelles ordinaires comprenant :

- le revenu de ses biens,
- les cotisations et souscriptions de ses membres,
- les subventions de l'Etat, des Collectivités locales et des Etablissements publics,
- les ressources résultant de l'exercice de ses activités,
- toutes autres ressources ayant un caractère annuel et permanent.

b) - Recettes extraordinaires comprenant :

- les subventions exceptionnelles à affectation précise,
- les dons ou versements,
- le produit des ventes des biens propres,
- toutes autres ressources occasionnelles.

2 - LES DEPENSES de l'Institut comprennent :

a) - Les dépenses ordinaires nécessitées par le fonctionnement de l'Institut dont une quote part pour l'amortissement du matériel mis à la disposition de l'Institut. Un fonds de réserve peut être constitué.

b) - Les dépenses extraordinaires sont celles effectuées sur subventions ou fonds de concours à l'affectation précise et ayant un caractère occasionnel et toutes autres dépenses exceptionnelles.

3 - LE BUDGET DE L'INSTITUT est établi par année civile.

4 - Il est tenu au jour le jour une comptabilité deniers par recettes et dépenses et une comptabilité matière, conformément aux dispositions réglementaires.

5 - Les membres de l'Institut ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

Le patrimoine de l'Institut répond seul des engagements contractés en son nom et aucun des membres ne peut, en aucun cas, en être rendu responsable.

Le Directeur est responsable du mobilier et du matériel mis à sa disposition par l'Institut, quel que soit le propriétaire dudit matériel.

- 6 - LA COMMISSION DES COMPTES prévue à l'article 10 communique annuellement le résultat de ses vérifications au Conseil Régional de Bretagne et aux cinq Conseils Généraux.
- 7 - Annuellement, l'Institut fournira aux collectivités qui lui ont accordé des subventions une copie certifiée de son budget et de son compte de l'exercice écoulé, ainsi que de tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 17

Les statuts ne peuvent être modifiés que par un vote d'une Assemblée Générale extraordinaire convoquée à cet effet. La majorité des deux tiers des membres présents ou représentés est alors requise.

ARTICLE 18

La dissolution de l'Institut ne peut intervenir que par décision d'une Assemblée Générale extraordinaire convoquée à cet effet et comprenant au moins la moitié plus un des membres en exercice et après un vote à la majorité des deux tiers des membres présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau et dans le délai maximum d'un mois . Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents.

ARTICLE 19

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale procède à la dévolution des biens de l'Institut. Elle peut disposer de l'actif en faveur d'oeuvres similaires. L'excédent de l'actif ne pourra, en aucun cas, être attribué aux membres de l'Institut.

ARTICLE 20

Un règlement intérieur arrête les conditions de détail du fonctionnement de l'Association :

- organisation interne du Conseil Scientifique et d'animation ;
- la procédure d'appel à candidature des représentants des Conseils Généraux et Municipaux ;
- la situation statutaire du Directeur et des autres personnels salariés de l'Institut ;
- l'indemnisation des frais afférents au fonctionnement des instances de l'Institut, etc...

Le règlement intérieur, élaboré par le Conseil d'Administration, doit être ratifié par l'Assemblée Générale à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés. Ses modifications doivent intervenir dans les mêmes conditions.

Annexe 2

**Plaquette de présentation de la commission de
Toponymie et de signalisation**

Annexe 3

"Actualités culturelles de Bretagne", n° 0



N° 0 - Novembre 1987

Actualités culturelles de Bretagne

Bulletin de l'Institut Culturel de Bretagne

ÉDITORIAL

L'une des premières préoccupations des élus, lors de la création du Conseil Régional en 1974, fut d'examiner les moyens de sauvegarder la culture bretonne, c'est-à-dire tout ce qui constitue la mentalité, l'art de vivre, l'ensemble des valeurs acquises dans le temps et l'espace à travers les actions conjuguées de l'histoire, de la géographie et de l'économie.

Le terme "Institut Culturel" apparaît en mars 1974, à l'occasion d'un amendement au projet de budget déposé par M. Lombard, demandant une étude sur les activités culturelles. L'étude est confiée, dès le mois de mai, aux Présidents des Universités qui s'entourent d'un grand nombre de personnes qualifiées. Elle servira de base au rapport de la 3^e Commission présenté le 19 mars 1975 au Conseil Régional. Le nombre et la qualité des interventions, l'importance des contributions des universitaires, des responsables associatifs, des chercheurs, des élus, témoignent de l'intérêt suscité par l'idée de création d'un institut culturel régional.

Le souci des élus est alors de conserver la personnalité bretonne, de traduire la volonté profonde d'enracinement d'une culture tournée non pas vers le passé mais ouverte sur l'avenir et capable de devenir un facteur de développement dans un monde qui a trop tendance à s'uniformiser.

L'Institut est envisagé à l'époque comme un centre de recherche à caractère scientifique, un lieu de rencontre et d'échanges fructueux entre universitaires, chercheurs d'origines diverses, responsables d'associations. Il doit être aussi un moyen de diffusion de la culture et des acquis de la recherche, un centre de formation, de sensibilisation et de documentation. Son rôle est également de contribuer à la conservation et à la mise

en valeur du patrimoine, à la connaissance de la langue et de l'histoire, en apportant son soutien et son souci de rigueur scientifique. Enfin, il doit s'insérer dans le quotidien, susciter la création et permettre aux acteurs de la vie intellectuelle et artistique de s'exprimer.



En 1977, le 8 février à Ploërmel, le Président de la République lance l'idée d'une Charte culturelle : *« Le temps est venu d'affirmer qu'il n'y a pas de contradiction entre le fait d'être pleinement français et celui de continuer à vivre des traditions, des coutumes et une culture régionale ou locale... L'unité française n'a aucune raison d'être l'uniformité française : vous, les Bretons de tous âges, du pays gallo ou bretonnant, vous enrichissez, par votre spécificité, la vie nationale et vous devez être encouragés à le faire ».*

Conçu pour une durée de 5 ans, la Charte va rassembler toutes les

Pierre Le Treut, né le 21 avril 1929 à Dol-de-Bretagne d'une famille originaire de Locronan, Vice-Président délégué du Conseil Régional de Bretagne, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine, Maire de Châteaugiron, a été élu Président de l'Institut le 9 mai 1986.

forces vives de la culture bretonne et réunir tous les moyens des collectivités, villes et départements. L'Institut Culturel reste dans l'ombre pendant que le Conseil culturel, fort de 63 membres, formule des suggestions sur les grandes orientations et des propositions sur l'utilisation des crédits.

L'Institut est administré par une Assemblée Générale, un Conseil d'administration et un Bureau. 1982 est l'année de la mise en place des différentes sections. Une secrétaire est recrutée, puis un directeur, M. Bernard Le Nail. En 1983, le travail a commencé. De nombreuses réunions ont eu lieu, des projets ont été examinés et des réalisations concrètes ont permis d'affirmer l'existence de l'institution.

Aujourd'hui, l'Institut Culturel de Bretagne fonctionne bien. Il dispose d'un budget significatif. Il regroupe plus de 500 membres et commence à jouer un rôle mobilisateur important.

Des initiatives devront être prises pour donner une nouvelle dimension à l'Institut Culturel. Le bulletin que nous publions aujourd'hui est destiné à le faire mieux connaître. Il sera largement diffusé. Il sera également un lien entre les membres des différentes sections qui trop souvent s'ignorent.

Les bouleversements économiques, technologiques et sociaux ont perturbé les mécanismes de transmission des valeurs. L'Institut Culturel de Bretagne doit se donner les moyens de préserver les acquis de la culture bretonne, de les développer et de les transmettre de manière dynamique car ils appartiennent au patrimoine commun de l'humanité.

Pierre Le Treut,
Président de l'Institut
Culturel de Bretagne.

FAITS ET PROJETS

• Dans le cadre de la "Semaine Bretonne" qui s'est tenue à Barcelone, capitale de la Catalogne, du 21 au 25 avril derniers, l'Institut Culturel de Bretagne a présenté à l'Institut Français de Barcelone une exposition d'une centaine d'ouvrages récents édités en Bretagne et témoignant de la variété et de la qualité de l'édition en Bretagne.

Une importante délégation bretonne menée par M. Yvon Bourges, Président du Conseil Régional s'est rendue à Barcelone à cette occasion. Plusieurs membres de l'Institut y participaient, dont M. Pierre Le Treut, Président du Conseil d'administration de l'Institut, et M. Per Denez, Président du Conseil Scientifique et d'Animation.

• A l'occasion du "Carrefour des Régions d'Europe" qui se déroule du 14 au 30 novembre à Rennes et dans 20 villes de Bretagne, à l'initiative du "Grand Huit" (Maison de la Culture de Rennes), une exposition réunit du 14 novembre au 14 décembre à la Bibliothèque Inter-universitaire de Rennes un vaste choix de livres et revues de Galice, de la province de Groningue (Pays-Bas) et de Bretagne. C'est l'Institut Culturel de Bretagne qui s'est chargé de préparer une sélection de livres et revues récemment publiés en Bretagne et représentatifs de la vie éditoriale en Bretagne.

• Grâce à une aide spéciale du Conseil Régional, l'Institut Culturel de Bretagne a pu organiser depuis trois ans, en liaison avec l'Association des Editeurs de Bretagne, une participation à divers foires et salons du livre tenus hors de Bretagne : **Salon du Livre de Paris** (chaque année depuis 1984), **Foire du Livre de Bruxelles** (en 1986 et 1987, par l'intermédiaire de la Coopérative Breizh), **Foire du Livre Celtique à Londres** (en 1985 et 1986), **Foire internationale du Livre de Francfort** (chaque année depuis 1985), **Salon du Livre et de la Presse de Genève** (en 1987). Les éditeurs souhaitant participer aux stands collectifs bretons qui seront organisés dans les foires et salons de 1988, peuvent prendre contact avec le secrétariat de l'Institut.

• Une quarantaine de personnes, écrivains, éditeurs, libraires, bibliothécaires, imprimeurs, ont participé les 19, 20 et 21 juin

derniers au séminaire sur le livre et l'édition organisé à La Briantais, Saint-Malo, à l'initiative de la section de Littérature écrite de l'Institut et avec le concours de la Direction régionale des Affaires culturelles. Les actes de ce séminaire, qui a donné lieu à des échanges particulièrement riches et denses, peuvent être commandés au secrétariat de l'Institut, au prix de 120 F (franco de port).

• L'Institut Culturel de Bretagne a conçu et financé ou participé au financement d'un certain nombre d'expositions légères, dont plusieurs ont été réalisées matériellement par l'Agence Technique Régionale de Bretagne.

• C'est en Loire-Atlantique, à Châteaubriant, que se tiendra le prochain congrès de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne et de la Fédération des Sociétés Savantes de Bretagne, du 1^{er} au 3 septembre 1988. Le dernier congrès tenu par la S.H.A.B dans cette ville remontait à 1958. Le congrès de 1988 aura deux grands thèmes :

— Le Pays de Châteaubriant
— Contestations, émeutes et révolutions en Bretagne à travers les âges.

• A l'occasion du 8^e Congrès international des Etudes Celtiques qui s'est tenu du 19 au 24 juillet à l'Université de Swansea (Pays de



Ces expositions sont destinées à être présentées dans les établissements scolaires, les bibliothèques, les maisons de jeunes et autres centres culturels. Dans le cadre d'une coopération de plus en plus étroite avec l'Agence Technique Régionale, c'est cette dernière qui assure la gestion et la diffusion de ces expositions :

- Les mégalithes en Bretagne
- Régionalisme et modernité. Les architectures de la Bretagne. 1925-1945
- Géographie littéraire de la Bretagne
- L'imprimerie en Bretagne
- La lutte bretonne.

Le catalogue détaillé de ces expositions (et d'autres encore) peut être demandé, avec les conditions de location (très raisonnables) directement auprès du secrétariat de l'Agence Technique Régionale :

Centre Culturel des Carmes
7, rue du Val
56800 PLOERMEL
Tél. : 97.74.24.80

Galles) et auquel participait notamment M. Donatien Laurent, chercheur au C.N.R.S. et président de la section d'Ethnographie de l'Institut, une centaine d'ouvrages bretons récents, édités avec le concours de l'Institut, ont été présentés à Swansea et envoyés ensuite à la Bibliothèque Nationale du Pays de Galles, à Aberystwyth. L'Institut Culturel de Bretagne a également offert une centaine d'ouvrages bretons récents à la Bibliothèque Nationale d'Ecosse, à Edimbourg, où ils viennent renforcer le fonds breton, jusqu'alors assez modeste pour la période contemporaine.



Les archives en Bretagne

Créées à la Révolution, les archives ont été constituées dans chaque département par le rassemblement au chef-lieu des documents provenant des institutions supprimées en 1789, des biens ecclésiastiques nationalisés et des familles émigrées. Elles se sont accrues ensuite des papiers de la période révolutionnaire, puis, au fur et à mesure, des papiers des administrations publiques ayant leur siège dans le département : préfecture, tribunaux, ponts et chaussées, finances, agriculture, etc, sans interruption jusqu'à nos jours. A quoi il faut ajouter le dépôt de nombreuses minutes de notaires et de fonds privés. Depuis quelques années, les services d'archives s'efforcent aussi de recueillir les archives des entreprises.

Le volume des documents conservés n'a cessé de s'accroître au fil des années et le goût actuel d'un large public pour l'histoire locale et pour la généalogie

entraîne une fréquentation croissante des services d'archives.

Il a donc semblé intéressant et utile pour les lecteurs d'*Actualités Culturelles de Bretagne* d'établir et de publier la liste de tous les services d'archives existant dans la région. Les plus importants sont les services départementaux dont la responsabilité a été récemment transférée de l'Etat aux départements. Ces services ont connu de profonds changements ces dernières années, à commencer par leurs locaux devenus vétustes et insuffisants. A Nantes, Rennes et Vannes, les archives départementales sont désormais installées dans de nouveaux bâtiments vastes et fonctionnels. Après celles des Côtes-du-Nord, ce sera aux archives départementales du Finistère de déménager pour occuper aussi à leur tour des bâtiments modernes.

Les services d'archives départementales

• Archives départementales des Côtes-du-Nord

9, rue du Parc. - 22000 Saint-Brieuc. - Tél. : 96.61.19.50.

Directeur : M. Alain Droguet.

• Archives départementales du Finistère

4, rue du Palais. - 29000 Quimper. - Tél. : 98.95.06.51.

Directeur : M. Claude Fagnen.

• Annexe de Brest

Rue des Archives. - 29200 Brest. - Tél. : 98.03.16.14.

Conservateur : Mme Chantal Daniel.

• Archives départementales d'Ille-et-

Vilaine (et archives de la région)

20, avenue Jules-Ferry. - 35700 Rennes. - Tél. : 99.38.03.70.

Directeur : M. Jacques Charpy.

• Archives départementales de Loire-Atlantique

8, rue de Bouillé. - 44000 Nantes. - Tél. : 40.20.02.32.

Directeur : M. Xavier du Boisrouvray.

• Archives départementales du Morbihan

12, avenue Saint-Symphorien. - 56000 Vannes. - Tél. : 97.47.45.85.

Directeur : M. Jean Gourhand.

Rezé

Mairie-annexe II. - 3, rue Jean-Louis. - 44400 Rezé-lès-Nantes. - Tél. : 40.04.03.03, poste 270.

Responsable : M. Yann Vince.

Saint-Herblain

Hôtel de Ville. - 8, place des Avenaux. - B.P. 33. - 44802 Saint-Herblain Cedex. - Tél. : 40.86.00.07.

Responsable : Mme Catherine Barreteau.

Saint-Nazaire

Hôtel de Ville. - 44606 Saint-Nazaire Cedex. - Tél. : 40.22.91.06, poste 1211.

• Morbihan

Lorient

Hôtel de Ville. - B.P. 244. - 56321 Lorient Cedex. - Tél. : 97.21.20.51.

Responsable : M. Guy Primel.

Pontivy

Hôtel de Ville. - 56300 Pontivy. - Tél. : 97.25.00.33.

Responsable : M. Charles Floquet.

Vannes

Hôtel de Ville. - 56019 Vannes Cedex. - Tél. : 97.54.18.22, poste 76.

Responsable : M. Hubert Poupard.

De plus, il existe dans le département du Morbihan un poste d'archiviste itinérant occupé par Mlle Michelle Le Badezet.

Les services d'archives municipales

• Côtes-du-Nord

Dinan

Hôtel de Ville. - 22104 Dinan Cedex. - Tél. : 96.39.22.43.

Responsable : M. Richard.

Saint-Brieuc

Hôtel de Ville. - 22023 Saint-Brieuc. - Tél. : 96.61.29.33.

Responsable : Mlle Anne Lebel.

• Finistère

Brest

Rue des Archives. - 29200 Brest. - Tél. : 98.03.16.14.

Conservateur : Mme Annie Henwood.

Landerneau

Centre culturel de Keranden. - 29220 Landerneau. - Tél. : 98.21.61.50.

Responsable : Mme Marie-Pierre Cariou.

Quimper

B.P. 531. - 29107 Quimper Cedex. - Tél. : 98.95.01.69.

Responsable : M. Hervé Glorennec.

• Ille-et-Vilaine

Fougères

Hôtel de Ville. - B.P. 2. - 35301 Fougères

Cedex - Tél. : 99.99.18.98, poste 211. Responsable : Mlle Hélène Bonnin.

Rennes

Archives municipales. - 20, rue du Bois-Rondel. - 35700 Rennes. -

Tél. : 99.38.03.47.

Conservateur : Mme Annette Le Goff.

Saint-Malo

Mairie annexe de Saint-Servan. - 35408 Saint-Malo Cedex. - Tél. : 99.56.41.36, poste 246.

Conservateur : Mme Catherine Laurent.

• Loire-Atlantique

Châteaubriant

Hôtel de Ville. - B.P. 113. - 44110 Châteaubriant. - Tél. : 40.81.02.32.

Responsable : M. Christian Bouvet.

La Baule-Escoubiac

Hôtel de Ville. - 44500 La Baule-Escoubiac. - Tél. : 40.24.24.24.

Responsable : M. Jean-Yves Danet.

Nantes

1, rue d'Enfer. - 44000 Nantes. - Tél. : 40.20.94.36.

Conservateur : Mme Christine Nougaret-Chapalain.

Les archives de la Marine

• Centre de Documentation et de Recherche de Brest

Quai du Commandant Malbert. - Port de Commerce. - 29200 Brest

Naval. - Tél. : 98.80.80.80, poste 24.226.

Conservateur : M. Philippe

Henwood.

• Centre de Documentation et de Recherche Lorient

Enclos de la Marine. - Rue de la

Cale Ory. - 56998 Lorient Naval. - Tél. : 97.21.14.01, poste 45.799.

Conservateur : M. René Estienne.

ACTIVITÉS DES SECTIONS

Dans cette rubrique, nous présenterons désormais les diverses sections et commissions de l'Institut, leurs activités et leurs projets.

• Section religion

La section Religion de l'Institut Culturel de Bretagne existe depuis plusieurs années, et elle souhaite faire connaître l'esprit dans lequel elle travaille, tant à l'intérieur de l'Institut, vis-à-vis des autres sections, qu'à l'extérieur, vis-à-vis du public. Son recrutement, à l'image de celui de l'Institut, réunit d'une part des personnes individuelles, d'autre part des représentants d'associations, les uns comme les autres ayant comme centre d'intérêt la composante religieuse du patrimoine culturel breton, hier comme aujourd'hui.

Pour lever, en effet, toute ambiguïté, il convient de rappeler que la section Religion s'inscrit pleinement dans les missions de l'Institut Culturel de Bretagne, telles que définies dans ses statuts, qu'il s'agisse de l'information touchant à la sauvegarde du patrimoine culturel (monuments, documents, etc.), du lancement de programmes de recherche, de la vulgarisation et de la diffusion de ces recherches. On peut signaler à cet égard la participation active de la section à l'exposition **les Bretons et Dieu de 1500 à nos jours**, à **l'Encyclopédie de Bretagne**, etc. La section porte un intérêt particulier, dans les projets qu'elle soutient, aux questions associant le fait religieux et la langue bretonne, rejoignant ainsi une des préoccupations essentielles de l'Institut. A compter de 1987, les réunions de section (dont la périodicité est, en gros, trimestrielle) seront présentées par ses membres, sous forme de témoignage ou de recherche personnelle. L'objectif est, à terme, de réaliser une publication du corpus de ces travaux.

Dans ces conditions, on ne rappellera que pour mémoire le fait que la section Religion, qui réunit évidemment des personnes mues par des conceptions religieuses ou philosophiques différentes, se définit comme un lieu d'échange (en quelque sens que ce soit). Cette laïcité de fait, conforme au droit public français, n'est pas contradictoire avec l'effort pour faire reconnaître, et entretenir,



Réunion de la Commission Audiovisuelle, le 9 octobre à Brest à l'Université de Bretagne Occidentale. De gauche à droite : Félix Le Garrec, directeur de l'ARC Bretagne; René Abjean, professeur à l'UBO, ancien directeur de Radio Bretagne Ouest; Pierre Le Treut, président de l'Institut Culturel; Erwan Moalic, président de la Commission (photo Le Télégramme).

dans le public, ce qui, dans la culture religieuse, est nécessaire à l'intelligence du patrimoine culturel breton. C'est sur ces bases que les membres, déjà au travail, souhaitent vivement accueillir parmi eux les personnes intéressées et font appel à toute les bonnes volontés.

Président, Michel Lagrée

• Commission audiovisuelle

A côté de ses 16 sections, l'Institut a ressenti la nécessité de créer des commissions spécialisées chargées de travailler sur des problèmes précis: Commission de toponymie et de signalisation, Comité du Bicentenaire de la Révolution en Bretagne, et Commission audiovisuelle.

Cette commission aujourd'hui structurée s'est définie 5 buts principaux:

- 1) Examiner les projets audiovisuels présentés à l'I.C.B. et aider à l'élaboration de projets propres à l'Institut.
- 2) Définir une politique de l'audiovisuel au sein de l'Institut.
- 3) Faire la liaison entre, d'une part, l'Institut et, d'autre part, les différents acteurs du P.A.B. (paysage audiovisuel breton).
- 4) Aider à la réalisation de projets allant dans le sens d'une promotion de l'industrie audiovisuelle (par exemple édition).

5) Réfléchir à la politique audiovisuelle en général en Bretagne.

Il est à noter cependant que la Commission ne gère aucun budget propre.

Ces différents travaux se faisant dans l'esprit qui anime l'Institut Culturel, c'est-à-dire promouvoir la culture bretonne dans son acception la plus étendue et la plus diversifiée.

Composée de professionnels mais aussi d'animateurs travaillant autour de l'audiovisuel, la Commission est ouverte à toute personne intéressée par l'audiovisuel en Bretagne et par son développement.

Président, Erwan Moalic

ACTUALITÉS CULTURELLES DE BRETAGNE

Bulletin de l'Institut Culturel
de Bretagne

N° I.S.S.N. 0985-1062

Président: Pierre Le Treut
Directeur de la publication:
Bernard Le Nail

Rédacteur en chef:
Jacques-Yves Le Touze

Rédaction-administration:
Institut Culturel de Bretagne

B.P. 66 A
35031 Rennes Cedex
Tél. 99 38 98 88

Annexe 4

Jacquette de l'ouvrage : "Bibliographie bretonne 1983-1984"

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE 1983 - 1984

Cet ouvrage recense l'ensemble des livres imprimés dans les cinq départements bretons pendant deux années consécutives, 1983 et 1984, ainsi qu'une partie des ouvrages intéressant la Bretagne publiés à l'extérieur de la région pendant ces deux années. Les livres y sont classés par matières mais cet ouvrage contient aussi un index des titres, un index des auteurs, une liste des éditeurs, et une petite histoire des travaux bibliogra-

phiques en Bretagne depuis un siècle. Outil indispensable pour les libraires, les bibliothécaires et les autres professionnels du livre, il peut également rendre service aux étudiants, enseignants et chercheurs. De plus, il donne la mesure réelle de l'importance et la diversité de la production actuelle de livres en Bretagne

La parution de cet ouvrage est un événement dans la vie culturelle et intellectuelle de la Bretagne. C'est la première fois depuis 1950 qu'est réalisée ainsi une bibliographie générale en Bretagne, portant sur la production de livres de deux années consécutives, 1983 et 1984. Le dernier travail comparable, paru en 1950, couvrait la période 1942-1949 et comportait une centaine de pages. L'ouvrage qui vient de paraître en compte plus de 300 et recense plus de 1 400 livres et documents publiés dans les cinq départements bretons, en 1983 et 1984 ainsi qu'une grande partie des ouvrages intéressant la Bretagne publiés à l'extérieur de la région pendant ces deux années (et également quelques 200 thèses et mémoires intéressant la Bretagne).

Cet ouvrage est publié par l'Institut Culturel de Bretagne/Skol-Uhel ar Vro, organisme qui a été créé par le Conseil Régional de Bretagne en décembre 1981, avec la participation du Conseil Général de Loire-Atlantique, et qui a pour mission de « coordonner le développement et la diffusion de la culture bretonne dans son acceptation la plus étendue et la plus diversifiée ». Il a bénéficié du soutien du Centre National des Lettres et de la Direction du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture.

L'initiative d'entreprendre un tel travail revient à Jean-Yves COPY, diplômé de l'École Nationale Supérieure des Bibliothèques et docteur en

Histoire de l'Art, qui en a jeté les bases en 1984 et qui a assuré une partie de son élaboration. Soutenu par la section de Littérature écrite de l'Institut et son Conseil Scientifique et d'Animation, ce travail a été poursuivi et complété, dans le cadre de la Bibliothèque Municipale de Rennes, par Annie LE GUIBAN et Françoise MEHNERT, il a bénéficié des ressources du dépôt légal Imprimeur de cette bibliothèque, service placé sous la direction d'Anne COGNE. Enfin, ce travail n'aurait pu être mené à bien sans le soutien très actif que lui a constamment apporté Marie-Thérèse POUILLIAS, Conservateur de la Bibliothèque Municipale de RENNES.

Naturellement un tel travail portant sur seulement deux années ne présenterait qu'un intérêt limité s'il restait une réalisation isolée, L'Institut Culturel de Bretagne - Skol-Uhel ar Vro prévoit de faire paraître, avant la fin de l'année 1987 une « BIBLIOGRAPHIE BRETONNE 1985-1986 » et espère engager également la réalisation de travaux rétrospectifs portant sur la période 1951-1982. Par ailleurs, il prévoit de publier prochainement un travail plus spécialisé, une « BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES EN LANGUE BRETONNE PARUS DE 1945 à 1986 ».

TABLE DES MATIÈRES

Préface de Pierre Le Treut	7
Introduction	9
0 — Généralités	17
1 — Philosophie	24
2 — Religion. Théologie	27
3 — Sciences sociales. Droit. Administration	33

5 — Mathématiques. Sciences naturelles	88
6 — Sciences appliquées. Médecine. Techniques	102
7 — Art. Métiers d'art. Divertissements	131
8 — Linguistique. Philologie. Belles Lettres. Littérature	166
9 — Géographie. Biographies. Histoire	212
Index d'auteurs et d'anonymes	249
Index des matières	281
Répertoire des éditeurs	309

Annexe 5

Pages de couverture de : "Bretagne clés en mains"

La Bretagne clés en mains, ce livre rassemble les contributions d'une cinquantaine des meilleurs spécialistes actuels de la Bretagne dans les domaines de l'histoire, de la culture et de la géographie. Il s'agit des principales communications faites lors du congrès national de l'Association des Professeurs d'Histoire-Géographie à Quimper du 26 au 29 octobre 1986, accompagnées d'une abondante illustration, dont de nombreuses cartes originales, d'une solide bibliographie sur la Bretagne, d'une foule de renseignements pratiques et de plusieurs centaines d'adresses utiles.

Ce livre fournit ainsi véritablement des "clés" pour comprendre la Bretagne aujourd'hui et constitue désormais un outil de référence indispensable.

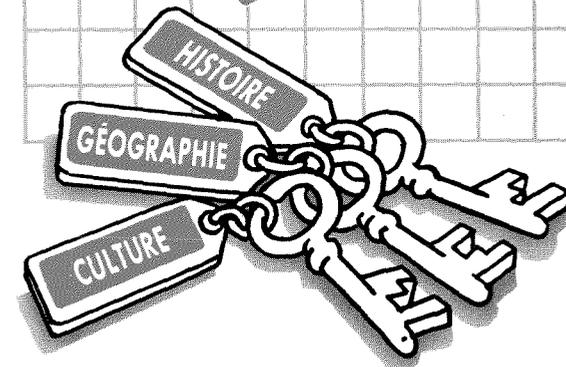
Les Auteurs : Annie BARDEL, Robert BARIOU, Hervé COUTEAU-BEGARIE, Jean BOUDRIOT, Christian BOUGEARD, Bernard BRUNETEAU, Corentin CANEVET, Philippe CARRER, Claude CARLIER, Jean-Claude CASSENAC, Jacques CHARPY, Serge CHASSAGNE, Jacques CHATELLE, Daniel COLLET, Jean-Pierre CORLAY, Alain CROIX, Philippe DUHAMEL, Roger DUPUY, Claude FAGNEN, Thierry FILLAUT, Bertrand FRELAUT, Jean-Pierre GOUBERT, Pierre GOULETQUER, Bernard HALLEGOUET, Laurence HUBERT, Gérard JAFFREDOU, Yves JARDIN, Jean KERHERVE, Guy LABOUERIE, Michel LAGREE, Loïc LANGOUET, Donatien LAURENT, Jean-Paul LE BIHAN, Gérard LE BOUEDEC, François LEBRUN, Gilbert LE DEVENDEC, Françoise LE HENAFF, Philippe LELOUCHE, Alain LE SANN, André LESPAGNOL, Jean MARCADON, Philippe MASSON, Jean MOUNIER, Michel NICOLAS, Alain PENNEC, Jean PEYROT, Jean-Claude PIERRE, Jean-Pierre PINOT, Nicole PIRIOU, Marie-Paule POSTEC, François REMY, Jean RENARD, Joseph RIO, Anne-Elisabeth RISKINE, Arlette ROUDAUT, Jacqueline SAINCLIVIER et Marc SIMON.

Maquette de couverture : Jakez DEROUET - 29000 Pluguffan

BRETAGNE CLÉS EN MAINS

Bretagne

clés
en mains



9 782868 220196 ISBN 2-86822-019-8

PRIX 70 F

SKOL-UHEL
AR VRO
INSTITUT
CULTUREL DE
BRETAGNE



INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE



SKOL-UHEL AR VRO



INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE

Skol-Uhel ar Vro

Créé par le Conseil Régional de Bretagne, avec le concours du Conseil Général de Loire-Atlantique, en décembre 1981, progressivement mis en place en 1982 et opérationnel depuis le début de 1983, l'**Institut Culturel de Bretagne – Skol-Uhel ar Vro** a pour objet de **coordonner le développement et la diffusion de la culture bretonne dans son acceptation la plus étendue et la plus diversifiée**

L'Institut compte plus de 500 membres à travers les cinq départements bretons : écrivains, musiciens, architectes, enseignants, chercheurs, archivistes, bibliothécaires, conservateurs de musée, plasticiens, responsables d'associations culturelles et de sociétés savantes. Tous ces membres travaillent au sein des sections de l'Institut. Au nombre de seize et couvrant l'ensemble du champ culturel, celles-ci sont chargées d'étudier les problèmes qui leur sont spécifiques et de proposer des projets d'actions, soit dans le domaine de la recherche, soit dans le domaine de l'animation culturelle :

Préhistoire et archéologie

Histoire

Géographie

Ethnographie

Langues et linguistique

Littérature écrite

Littérature orale et techniques d'expression
dramatique et audiovisuelle

Musique et danse

Relations Interceltiques

Art et architecture

Sports et Jeux

La Terre et les Hommes

Culture et Patrimoine économiques, scientifiques
et techniques) La Mer et les Hommes

Religion

Protection de la nature et de l'environnement

Pathologie (santé et anthropologie médicale)

Le programme d'activités de l'Institut Culturel de Bretagne est établi par son Conseil Scientifique et d'Animation composé de deux délégués de chacune des sections de l'Institut, du Président du Conseil Culturel de Bretagne et des Présidents des quatre universités de Bretagne : Brest, Nantes, Rennes I et Rennes II.

Au cours de ses cinq premières années d'activité, l'Institut a aidé à paraître plus de 200 ouvrages ainsi qu'un certain nombre de disques, participé au financement de plusieurs films et de diverses expositions et lancé également la réalisation d'inventaires et de programmes de recherche. Il a aussi publié divers documents et ouvrages de référence.

Pour en savoir plus sur les activités de l'Institut et les modalités de participation à ses travaux ainsi que pour recevoir le catalogue complet de ses publications, il suffit d'écrire à :

Institut Culturel de Bretagne
Skol-Uhel ar Vro
BP 66A
35031 Rennes Cedex

Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie APHG

Association loi 1901, l'**APHG**, fondée en 1910, a pour but le développement et l'illustration de l'Histoire et de la Géographie dans l'enseignement et la recherche en France.

L'APHG compte plus de 10 000 membres

Professeurs de collèges, de lycées, universitaires, chercheurs, étudiants...

Ses 24 régionales organisent des journées d'études, des sessions de recyclage, des excursions.

L'APHG tient des colloques nationaux

- ◆ 1983, *Agoras Méditerranéennes* à Marseille;
- ◆ 1986, *Journées Océanes* à Quimper;
- ◆ 1989, *Journées Nordiques* à Lille.

L'APHG édite une revue

HISTORIENS ET GÉOGRAPHES

Paraissant cinq fois par an, celle-ci offre :

- des mises au point scientifiques, des rubriques pédagogiques, culturelles, des compte rendus d'ouvrages;
- des dossiers sur la Chine, les États-Unis, l'Art et le Patrimoine, l'Année 1917;
- en préparation l'URSS et le Japon.

Pour connaître les activités de l'Association et les modalités d'adhésion ou d'abonnement, pour tous renseignements écrire ou téléphoner à :

APHG
BP 49 - 75060 Paris Cedex 02 - ☎ 42 33 62 37

Annexe 6

Papillon publicitaire pour : "Les bretons et la politique"



LES BRETONS ET LA POLITIQUE

30 ans de scrutins en Bretagne 1958-1988

*par Michel NICOLAS, maître de conférences en science politique,
et Jean PIHAN, maître de conférences en géographie,
à l'Université de Rennes-2 Haute-Bretagne*

Cet ouvrage unique en son genre, présente pour la première fois à l'échelon communal, tous les grands scrutins de la V^e République dans les 5 départements bretons. Il constitue désormais un ouvrage de référence indispensable pour tous les élus politiques comme pour tous les citoyens qui veulent comprendre l'évolution des comportements électoraux en Bretagne depuis 30 ans et en particulier les "tendances lourdes", au-delà des analyses trop conjoncturelles.

87 CARTES

256 PAGES

Format : 21 × 29,7 cm (à l'italienne) - Couverture pelliculée
Index des noms de toutes les personnalités politiques citées

Prix public : 250 F

Co-édition : Presses Universitaires de Rennes 2
et Institut Culturel de Bretagne - Skol-Uhel ar Vro